



Circulaire N° 682bis-25

Date :	05 décembre 2025
Objet :	<p><i>Loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée - Chap. VIII : Régimes particuliers -Impositions forfaitaires - Art. 56quater</i></p> <p><i>Liste des pièces d'or remplissant pour l'année 2026 les critères fixés à l'article 344, paragraphe 1, point 2), de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (régime particulier applicable à l'or d'investissement)</i></p>

En annexe et pour information se trouve la liste des pièces d'or remplissant pour l'année 2026 les critères fixés à l'article 344, paragraphe 1, point 2), de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée (régime particulier applicable à l'or d'investissement). Cette liste a été publiée le 14 novembre 2025 au Journal officiel de l'Union européenne, série C (C/2025/5923), accompagnée d'une note explicative.

La Directeur,

S.Huber

Stella Huber



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
*Direction de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA*